

Juin 2016

# Campugnan

Bulletin Municipal

# 13



P.6

**Le budget  
2016**



P.8

**Bruits de  
voisinage**



P.15

**Associations**

# Edito

**Mesdames, Messieurs,**

J'ai le plaisir de vous adresser le bulletin municipal de ce 1er trimestre 2016.

Vous y trouverez notamment les orientations budgétaires décidées pour cette année et les projets qui s'y rattachent. Dans une période de pression budgétaire sur les communes (baisse des dotations mais augmentation des charges concédées), nous essayons toutefois de maintenir un bon équilibre et des projets cohérents.

Nous aurons un grand projet en 2017, qui est la mise en accessibilité des établissements recevant du public. La dépense sera conséquente mais nous serons alors en conformité avec les normes exigées. De plus, les bâtiments communaux seront après ça à l'abri des grosses dépenses de rénovation.

Nous vous souhaitons une très belle saison estivale.

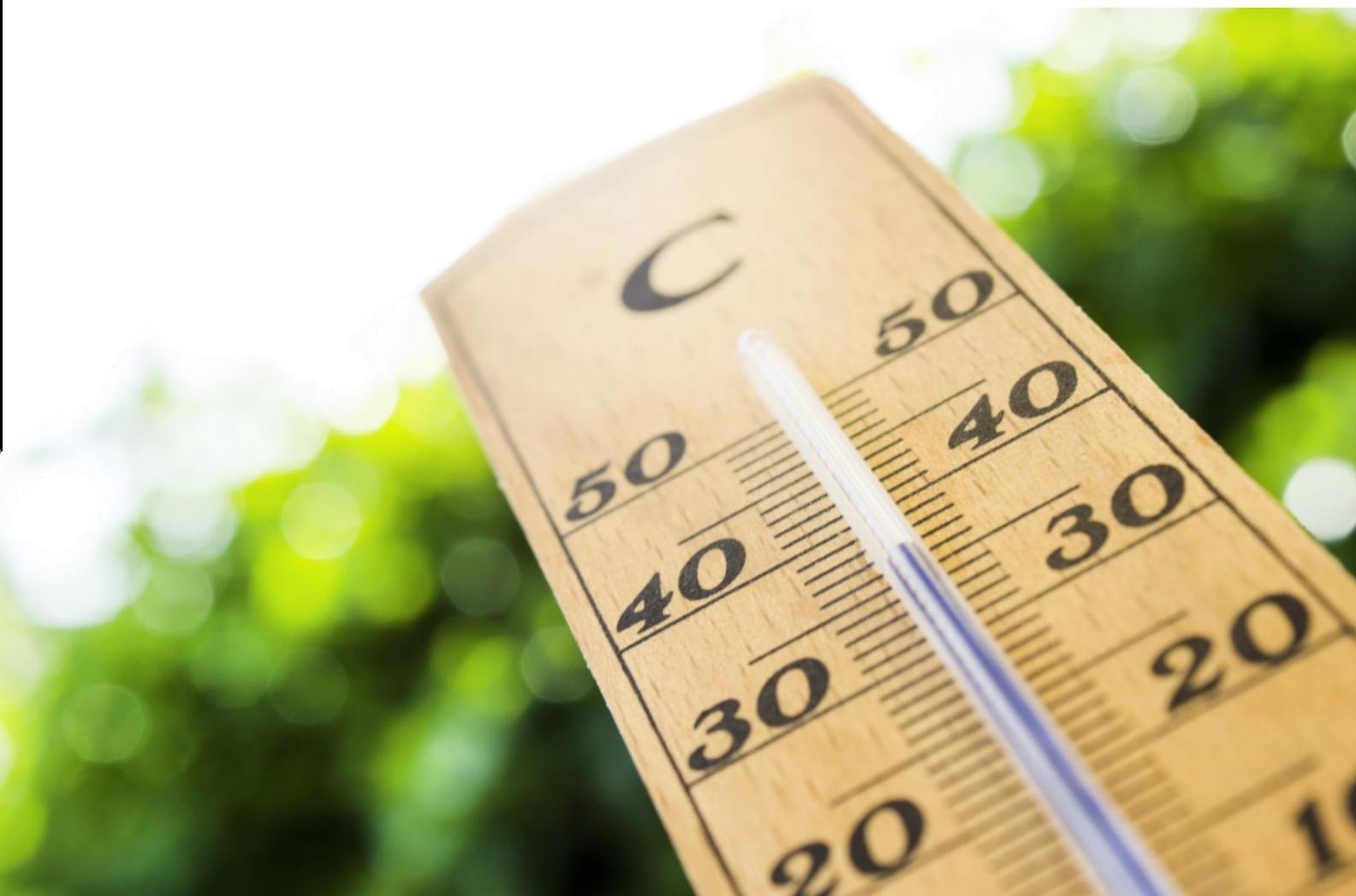
**Le Maire  
Gilles LAE**



**Depuis le 1er juin, nous sommes entrés en période de veille saisonnière du plan canicule.**

Nous tenons **un registre de « surveillance canicule »** pour les personnes dites vulnérables (personnes âgées, handicapées, isolées, etc..) qui est confidentiel. Vous pouvez à tout moment vous y inscrire ou vous faire inscrire.

Il faudra nous fournir quelques renseignements (coordonnées des services intervenant à domicile, du médecin traitant et de la personne à prévenir en cas d'urgence.)





p. 05 Le saviez-vous?



p. 06 Le budget



p. 19 Animaux en divagation



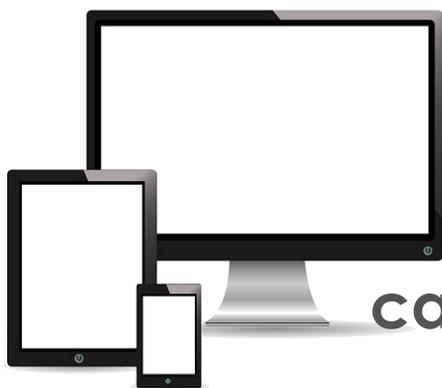
p. 10 Pendant ce temps...



p. 14 Entreprises campugnanaises



p. 15 Associations



Suivez l'actualité de votre  
commune via le blog

[campugnan.blogspot.com](http://campugnan.blogspot.com)

# Le Saviez-vous?

**Vrai!**

**Les piscines semi-enterrées sont soumises à taxe foncière.**

Bien que démontable, une piscine enterrée n'a pas vocation à être déplacée dans les mois qui suivent. Bien que pur agrément, elle constitue une propriété bâtie, formant dépendance, au sens de l'article 1380 du Code Général des Impôts, et est à ce titre assujettie à la taxe foncière.

**Vrai!**

**Il est interdit de faire brûler ses déchets verts.**

Un particulier n'as pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre (tonte, feuilles mortes, résidus issus de l'élagage, en font partie).

**Faux!**

**L'enseignement laïc est instauré par le Maire de la Commune.**

Les lois FERRY (1881-1882) ont instauré plusieurs grands principes de l'école publique : l'école gratuite, l'instruction obligatoire ET l'enseignement laïc dans les établissements publics.

**Faux!**

**Mes impôts locaux ont augmenté c'est forcément de la faute de la Mairie.**

Les impôts locaux sont soumis à la valeur locative qui constitue les bases prévisionnelles, servant d'assiette d'imposition.

Les organes délibérants (Conseil Municipal mais aussi Communauté de communes et Conseil Départemental) fixent indépendamment leur taux d'imposition chaque année. Même si le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts, les bases prévisionnelles, elles, sont tout de même révisées chaque année et les autres organes délibérants peuvent avoir fait le choix d'augmenter le taux qui les concerne.

# Budget communal

Ce qui a été voté

## Impôts locaux

Pas d'augmentation des taux

Taxe d'habitation **17 %**

Taxe foncière (bâti) **21.50 %**

Taxe foncière (non bâti) **49 %**

Fonctionnement : 390 917.42 €

Investissement : 124 896.52 €

► **VOIRIE** : Curage d'une partie des fossés communaux

► **BATIMENTS** : Réfection de la toiture de la cantine et de la bibliothèque ;

Rafrâichissement de la salle du Conseil Municipal ;

Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments avec une étude architecte qui donnera lieu à des travaux en 2017 ;

► **ECLAIRAGE PUBLIC** : Renouvellement des foyers vétustes de la Résidence Les Enclouses ;

Pose d'une bâche incendie dans la partie boisée de la commune.

► **MATERIEL** : Installation de panneaux et marquages au sol pour sécuriser l'arrivée à l'école ;

Restauration des registres d'Etat Civil ;

Installation de jeux pour enfants dans le parc de la Mairie ;

Nouvelles illuminations de Noël aux lieudits *La Botte* et *Hervais*. (Nous tâcherons d'étendre à d'autres lieudits l'année prochaine) ;

► **POINTS D'EAU** : Remplacement des hydrant accidentés (Morillon et à la Résidence Les Enclouses) ;

Remplacement d'un hydrant hors service dans le Bourg ;





## Nouvel espace de jeu

Une nouvelle aire de jeu a été installée dans le parc de la Mairie. Des aménagements vont suivre afin de rendre cet espace accueillant pour les familles ou visiteurs (tables de pique-nique, bancs, etc...).

D'une hauteur de chute inférieure à 0,90 m pour les deux structures, l'herbe sera donc suffisante en tant que sol amortissant et les jeunes enfants pourront jouer en toute sécurité.

## Restauration des registres d'Etat Civil

Les registres d'état civil et plus encore de délibérations ou d'arrêtés sont des documents uniques, dont la bonne conservation importe sur la durée.

Des opérations de restauration sont à envisager en cas de nécessité avérée, pour assurer la consolidation matérielle de supports dégradés, la préservation d'écritures et donc d'informations menacées et pour permettre une consultation aisée.

**Concernant nos registres, une opération de restauration a été décidée cette année pour 8 d'entre eux, dont la couverture est déchirée.**



A la demande d'administrés subissant des coupures intempestives de courant, au lieudit *Pilon*, nous avons fait appel à notre conseiller ERDF pour étudier ensemble ce qu'il était possible de faire pour améliorer le réseau.

Après état des lieux de l'état des lignes, il s'avère qu'un renforcement (et la suppression des fils nus) est désormais inscrit au programme 2017. En effet, en 2016, ERDF avait déjà prévu le renforcement de lignes au lieudit *Hervais* et *Les Raymondières*.



**Travaux  
ERDF**

# Les Bruits de voisinage

## Ce que dit l'arrêté préfectoral



### PROFESSIONNELS

Ils doivent interrompre leurs travaux bruyants entre 20h00 et 7h00 du lundi au samedi. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés, toute la journée.

!! Une dérogation peut être accordée par le Maire ou le Préfet et UNIQUEMENT en période de récolte pour travailler :

- Du lundi au samedi : de 5h00 à 23h00
- Les dimanche et jours fériés : de 7h00 à 20h00

### PARTICULIERS

Ils peuvent utiliser des outils de jardinage et/ou de bricolage bruyants uniquement :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et 14h30 à 19h30**
- **Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.**
- **Les dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00**

Les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ». **Telle est la teneur de l'article R. 1334-31 du code de la santé publique.**



# Animaux

## En divagation

### Ce que dit la Loi

« Un maire est habilité pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux au titre de son pouvoir de police générale qu'il détient en vertu de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)[...]. »

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Ou tout chien abandonné livré à son seul instinct [...]



## FOURRIERE COMMUNALE

### Chenil de la foret

4 lieu dit la comteau - route de la vergne, 33390  
Campugnan,

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et  
de 14h30 à 18h30.

Le Samedi de 9h00 à 12h00

Fermé les jours fériés

### **Pour plus de Renseignements :**

chenildelaforet@orange.fr

ou 06 07 12 17 39

La fourrière intervient sur demande du Maire ou de la Gendarmerie uniquement, pas d'un particulier.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

# Pendant ce temps...

... sur Campugnan !



8 mai



Sortie cirque



Soirée paëlla

Une chasse à l'œuf innovante cette année. Finie la facilité de trouver les œufs cachés dans le parc.

Cette fois-ci, il a fallu que nos jeunes enfants se creusent les méninges!

Par groupe de niveau, ils sont parti à l'assaut de la chasse au trésor.

Indices, énigmes, ils sont finalement parvenus à déjouer le secret de la carte afin de trouver le coffre rempli de poissons en chocolat!



Salle du Conseil  
Relookée



Vœux 2016

# Produits phytos

## Ce que dit l'arrêté préfectoral

Cet arrêté renforce les mesures applicables aux abords des établissements scolaires depuis juin 2014 :

- il élargit la liste des établissements concernés : crèches, haltes garderies, aires de jeux centres de loisirs, établissements de santé, etc...
- il encourage la mise en place de dispositifs de protection physique

### Depuis le 22 avril 2016, un nouvel arrêté préfectoral est applicable en Gironde concernant l'épandage de produits phytopharmaceutiques.

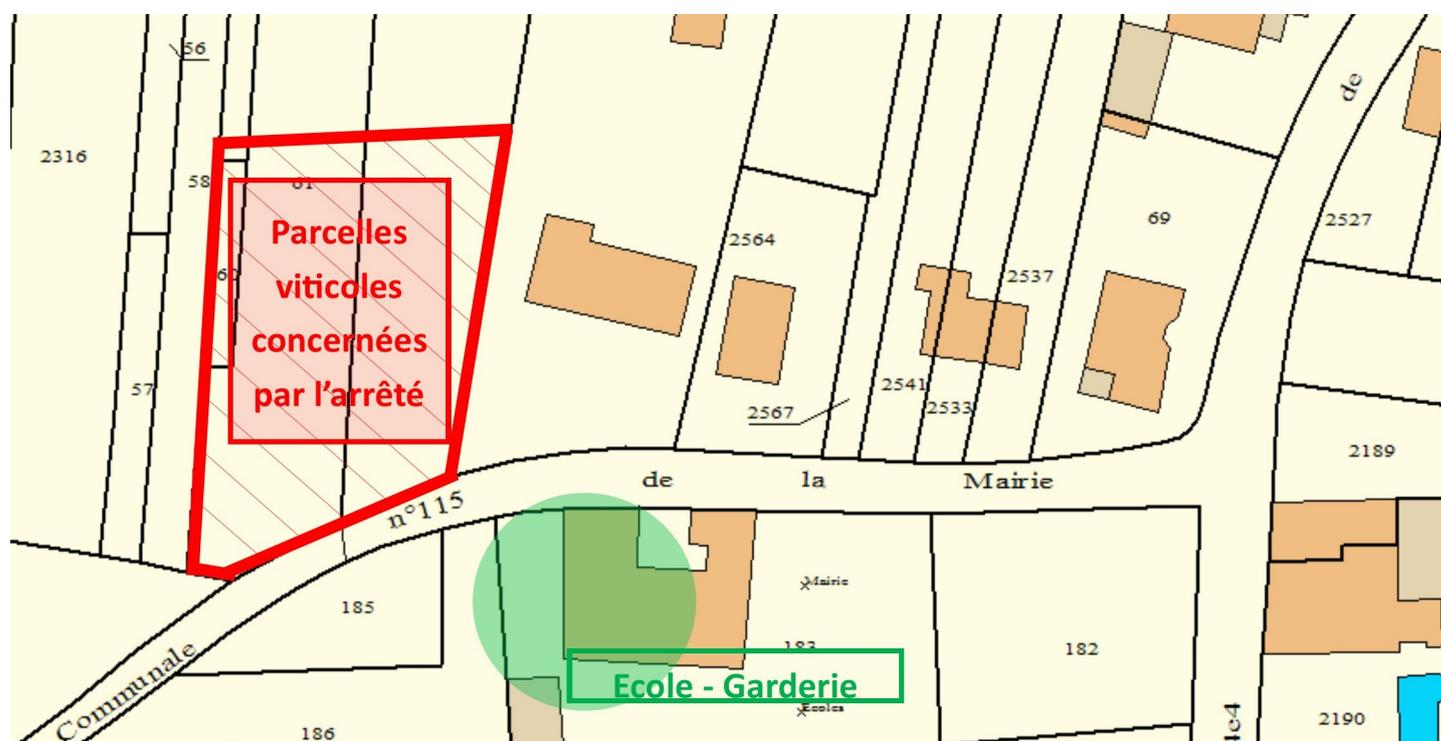
Il concerne de nouvelles mesures destinées à mieux préserver du risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques, les établissements du département qui accueillent des enfants ou des personnes vulnérables, et qui sont implantés à proximité immédiate de parcelles viticoles et arboricoles.

adaptés tels que des haies et, pour la viticulture, le recours à des matériels de pulvérisation limitant la dérive lors du traitement.

En l'absence de ces mesures de prévention, il interdit l'application de produits phytopharmaceutiques pendant certaines plages horaires : concernant les établissements scolaires, **il est par exemple interdit de traiter les cultures pendant les 20 minutes qui**

**précèdent et qui suivent le début et la fin des activités scolaires et périscolaires, ou encore pendant les récréations.**

L'arrêté fixe également à **50 mètres** la distance à respecter pour les épandages à proximité de ces établissements avec la possibilité de réduire la distance de traitement à 20 mètres, voire à 5 mètres en fonction du type de pulvérisateur utilisé dans les vignes.



# Un coup d'œil sur ...

## Cambriolage de Noël

Dans la nuit du 20 au 21 décembre, une tentative d'effraction a été commise sur la Mairie. Sur toutes les menuiseries du bâtiment, une seule, située dans le bureau du Maire, n'avait pas encore eu le temps d'être changée. C'est donc par celle-ci que les voleurs ont essayé d'entrer, après avoir fracturé le volet.

Malheureusement pour eux l'alarme s'est alors déclenchée instinctivement et rien n'a pu être volé cette fois-ci.

Dans l'attente, l'accès a été condamné.



## Internet, suite...

Vous avez été nombreux à signer la pétition concernant le droit à l'accès Haut Débit Internet sur la commune et nous vous en remercions.

GIRONDE NUMERIQUE ainsi que les autorités compétentes et représentatives ont été saisis. L'affaire est encore en cours mais nous espérons une issue favorable pour Campugnan.

## Recherches généalogiques au cimetière

Vous avez peut-être reçu un courrier concernant un caveau dont vous êtes concessionnaire ou ayant-droit au cimetière vous demandant de bien vouloir fournir quelques renseignements généalogiques.

Cette démarche permet d'alimenter la mise à jour du cimetière, débutée cette année et qui permettra une meilleure gestion.

Nous vous remercions pour votre aide.



## Pizzaiolo

Nouveauté sur Campugnan, un pizzaiolo ambulant s'est installé tous les mercredi sur la parking de la Mairie.

Julien APECHE vous accueillera dès 18h30.



## Campagnan



*Ségolène Royal.*

Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

# Entreprises campagnanaises

*Chenil de la Forêt*



**MARL. Trans amis**  
**Pension chien chat NAC**

**06 07 12 17 39**  
**05 57 64 73 30**

route de La vergne  
33390 Campagnan

[chenildeforet@orange.fr](mailto:chenildeforet@orange.fr)

Ne pas oublier son permis de conduire

**Stéphane ROCHE**  
Responsable de Production

**Laurent ROUZIER**  
Président

Tél : 05 57 64 77 08  
Mob : 06 34 51 23 00  
Email : [infinivap@gmail.com](mailto:infinivap@gmail.com)  
[www.infinivap.fr](http://www.infinivap.fr)



**Fabricant de E-LIQUIDE**

**S.A.S INFINIVAP**  
9 Thibaud 33390 CAMPUGNAN

**nounou**top.fr



**Sandra**  
Assistante maternelle près de chez vous !



Nounou depuis plus de 9 ans , j ai un agrement pour quatres enfants dont deux places pour septembre 2016. Titulaire du CAP petite enfance, brevet de secouriste et préparatrice en pharmacie. Horaires du lundi au samedi De 6h00 à 20h00\21h00 Agrément pour horaires atypiques. Je propose des sorties très régulières au ram, ludothèque, bibliothèque, promenade et grand jardin remplie de jeux et jouets. Ainsi que de nombreuses activités de peinture, pâte à sel, sable magique , création d'objets etc..... Nous n oublions pas de fêter les anniversaires de chaque enfants ainsi que Noë... la suite ici : [www.nounou-top.fr/1847803](http://www.nounou-top.fr/1847803)

**WWW.NOUNOU-TOP.FR** **06 11 31 54 47**  
Le site spécialisé pour trouver une garde d'enfant

Pour le **FRAIS** allez au plus **PRÈS**

**Loc'Halle bio**  
Groupement de Producteurs Maraîchers  
33 • 16 • 17 • 24 • 40 • 47

Jean-Christophe MADO

M.I.N de Brienne • Case n°1 • 33076 BORDEAUX  
Tél : 06 85 53 43 20 • [lochallebio@live.fr](mailto:lochallebio@live.fr)

Matthieu Gelder  
Courtier en artisans

06 32 21 81 69  
[mg.conseil33@gmail.com](mailto:mg.conseil33@gmail.com)

## MG Conseil

Clôtures  
Terrassements

Assainissements  
Enrabs, gravillonnages

Maison individuelle et rénovation

## Service à la personne

Céline se tient à votre disposition pour

- le ménage ,
- Le repassage,
- Les courses,
- Aide à la toilette,
- Petit jardinage, etc....
- Dans le secteur du Blayais (33390)
- et d'Étauliers



Allez ! au boulot !!



**Vous pouvez me contacter au 06/89/98/94/67**

Chèque emplois service accepté

**DYLERO**  
Entreprise

A votre service pour la réalisation de tous vos travaux intérieur/extérieur

*Charpente, couverture, zinguerie, maçonnerie, peinture, carrelage, etc...*

**DEVIS GRATUIT**  
06 26 96 88 75 – 09 54 71 04 52

Romain LEGER  
7, La Botte 33390 CAMPUGNAN – [djromain@hotmail.com](mailto:djromain@hotmail.com)

**Md RONDET GENEVIEVE**  
[gege.91410@live.fr](mailto:gege.91410@live.fr)

**RONDET robert**  
[bob91410@live.fr](mailto:bob91410@live.fr)



10 BIS LE BOURG  
CAMPUGNAN 33390

06.62.16.40.86 06.09.12.24.66

# Associations campagnanaises

## A « la sauce » des parents

Présidente : Jessica BOUTY  
Secrétaire : Véronique HERNANDEZ  
Trésorière : Angélique PIQUES

## Club de l'amitié

Président e: Ginette LAE  
Vice-Présidente : Henriette MAURIN  
Secrétaire : Huguette BONOME  
Trésorier : René MAURIN

## Comité des fêtes

Président : Gille LAE  
Secrétaire : Nicole GODICHAUD  
Trésorier : Claudette DAGNAS  
Trésorière Adj : Lisette HERAUD

## L'entente des chasseurs

Président : Jean-Claude CHAIN  
Vice-Président : Robert TOURET  
Vice-Président : Philippe RUIZ  
Secrétaire : Sandrine MOURANY  
Secrétaire Adj : Gaëlle DUFOUR  
Trésorier : Patrick PAILLE  
Trésorier Adj : Cyrille CHAINTRIER

## Notre-Dame- de-Campugnan

Présidente : Christiane TAVERNIER  
Vice-Présidente : Bernadette ROBIN  
Secrétaire : Nicole GODICHAUD  
Trésorière : Colette ROPERS  
Trésorière Adjointe : Chantal MADO  
Responsable de l'église : Yvette GUERRY  
Membre d'honneur : Monsieur le Curé  
desservant la paroisse de Campugnan.

## ON/OFF Racing Team

Président : Romain LEGER  
Secrétaire :  
Trésorier : Nicolas LAGARDERE

## Le Souvenir Français

Président : Michel WERLE  
Vice-Président : Colette WERLE  
Trésorier : Martial DUMONDEL  
Secrétaire :

## La République Libre et Conviviale de Haute-Gironde

Président : Jean-Jacques TACHOIRE  
Secrétaire : Marie-Joëlle FRUGERE  
Trésorier : Franck BLANCHARD





# Fayçal

## Jeune poète du rap bordelais

**Pendant que certains travaillent leur musique comme un produit à sortir vite pour passer au suivant, d'autres préfèrent prendre leur temps. Sur de plus petites scènes et souvent moins de paillettes, bien des sons peuvent souvent nous surprendre.**

Des paillettes, de la notoriété à tous prix et de la surconsommation, ne sont pas des concepts qu'affectionne Fayçal.

Jeune poète du rap bordelais, reconnu pour ses textes élaborés, inspirés et nostalgiques, le jeune artiste préfère prendre son temps et murir ses chansons.



Campugnanais d'origine, Fayçal a grandi ici et y a toujours ses racines familiales. Le Blayais dans lequel il a grandi lui inspire notamment une chanson, les vestiges de ma vingtaine où il évoque son enfance et son adolescence.

Dès l'âge de quinze ans, Fayçal écoute du rap, choisissant soigneusement ses références.

Rapidement le goût d'écrire pris le pas sur l'écoute passive. Il commence à faire ses propres chansons puis les développe. Il se fait progressivement un nom, d'abord localement, puis progressivement au niveau national. La première partie de Shurik'n à Paris, a été un tremplin, mais surtout un des meilleurs moments de sa vie d'artiste et de fan avant tout.

D'une formation de lettres modernes, il tire son maniement des mots et l'utilisation subtile de la langue française ; de ses nombreuses références musicales (du rap oui, mais aussi Bashung, Brel, Brassens, Tracy Chapman, etc...) il en fait des morceaux accrocheurs. Il trouve son inspiration dans son vécu, son quotidien, dans l'époque dans laquelle il évolue et son ressenti face à cela.

S'il ne devait citer qu'un de ses morceaux, Baroud d'honneur serait celui qui lui ressemble le plus. Traitant de la double culture entre chrétienté et islam ; prônant des valeurs humaines plus que matérielles.

Fayçal planche actuellement sur son prochain album mais la qualité primant sur la quantité, il préfère prendre son temps.

Artiste à découvrir, sa prochaine date sera le 11 juin à MONTPELLIER.

# Etat Civil

1er semestre

## COPIE D'ACTE

**Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation**, seule la personne concernée par l'acte (à condition d'être majeure), son représentant légal ou son conjoint, peut en faire la demande ainsi que ses ascendants (parents, grands-parents) ou descendants (enfants, petits-enfants) et certains professionnels lorsqu'un texte les y autorise (ex: avocat, notaire), (excepté pour un acte de décès pour lequel vous n'avez pas besoin de justifier de votre qualité)

**Pour un extrait sans filiation**, toute personne peut y avoir accès sans avoir à justifier sa demande ou sa qualité.

### Comment faire la demande?

Si l'acte concerne un fait survenu en France, faire la demande à la mairie de la commune concernée.

Si l'acte concerne un fait survenu à l'étranger, faire la demande auprès du Service central de l'état civil de Nantes.

Vous pouvez également faire une demande sur internet, via le site de la mairie ou le téléservice [acte-etat-civil.fr](http://acte-etat-civil.fr) ou par courrier sur papier libre accompagné d'une enveloppe timbrée.

La délivrance est gratuite et le délai peut varier selon les services.

## NAISSANCES

Tinoa BART  
Nina LESPINASSE  
Maiwenn JOETS

## MARIAGES

Christian GRIMBERT  
et Halima BOUABDELLI

Alain TOURNOUD  
et Odile BOURDAIS

Philippe Meirinhos  
et Cynthia LAE

## DECES

Monsieur Tony WEISS  
Monsieur Alain DURAND  
Monsieur Pierre VIALA  
Monsieur Jean VEZAIN  
Monsieur Michel GRASSY



# NUMEROS UTILES

Mairie : 05 57 64 71 74

Ecole primaire : 05 57 64 76 21

Sous-Préfecture (Blaye) : 05 56 90 60 60

Communauté de Communes de Blaye : 05 57 42 33 33

Centre Intercommunal d'Action Sociale : 05 57 42 75 20

Centre des impôts (Blaye) : 05 57 42 66 70

SAUR (Eyrans) : 05 53 49 77 00

Déchetterie (Saint-Paul) : 05 57 42 81 51

DDTM (Saint-André-de-Cubzac) : 05 57 43 60 60

## Numéros d'urgence

**17**

Gendarmerie

**18**

Pompiers

**15**

Samu

**112**

Sur les portables

